



CHARTRE DE COMPORTEMENT DE L'ADHÉRENT "HANDBALL"

SAISON 2021 - 2022

La richesse et la vitalité d'une association, telle l'Union Sportive de Saint-Egrève, dépendent exclusivement de l'apport volontaire, enthousiaste et désintéressé de ressources et compétences par chacun de ses adhérents, et aussi conjoints, parents et amis supporters associés à la vie du Club, vers des objectifs sportifs, éthiques et sociaux partagés.

En adhérant à la section Handball de l'U.S. Saint-Egrève (le Club), je m'engage à respecter cet esprit. Par, notamment :

- une participation régulière et active aux différentes séances d'entraînement et aux compétitions,
- l'utilisation et la gestion économique des moyens matériels et financiers de l'U.S. Saint-Egrève,
- l'information rapide à l'encadrement technique ou l'équipe dirigeante en cas de connaissance d'un problème latent ou avéré au sein d'un collectif ou d'une commission,
- une cordialité sincère envers les parties prenantes et l'écoute attentive de toutes les idées émises lors des débats visant à solutionner les éventuelles situations conflictuelles,
- la participation, dans la mesure de mes moyens, aux animations, campagnes d'information et manifestations organisées par le Club,
- une attitude et une présentation en permanence acceptables par tous les publics,
- une communication positive sur les activités et le fonctionnement de l'U.S. Saint-Egrève et du Club,
- une attitude respectueuse envers l'encadrement technique et l'équipe dirigeante, en reconnaissance de leur dévouement à notre cause commune le Handball et plus généralement le Sport,
- le respect strict des statuts et règlements administratifs et sportifs, généraux et particuliers, de l'U.S. Saint-Egrève, de la F.F.H.B., de la Ligue AURA et du Comité Isère de Handball,
- le strict respect (et contribution au strict respect) des consignes, limitations recommandations, et réglementations sanitaires émises par les autorités françaises nationales ou locales.

Dans ce même esprit associatif, et pour éviter d'en subir les conséquences sportives et/ou financières éventuelles, je m'interdis expressément :

- toute violence physique ou verbale envers mes adversaires, les arbitres et mes partenaires,
- toute contestation abusive et déplacée envers les arbitres et leurs décisions,
- la consommation et/ou distribution de toute substance dopante et/ou stupéfiante, (liste et effets néfastes disponibles sur demande au bureau du Club),
- toutes actions et/ou dépenses exceptionnelles sans l'accord préalable du Bureau Directeur du Club,
- tous comportements et actes choquants ou délictueux dans le cadre des activités du Club.

En confirmation de ce qui précède, j'accepte par avance les éventuelles décisions et/ou sanctions que le Bureau Directeur du Club, après m'avoir entendu, prendrait à mon encontre en cas de manquement aux principes de la présente Charte.

Signée par tous les adhérents USSE HB

(+ parents pour les adhérents mineurs)

.....

.....

Union Sportive de Saint-Egrève - Handball

Site internet : www.handball-usse.com - mël : 5138002@ffhandball.net